

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°59/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-un août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Madame RENON et Monsieur DAUMAS.

Convocation et affichage : 06/08/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 7.

Objet : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2025

Monsieur le Maire détaille le programme de la coupe de bois de la parcelle 4 d'une surface de 15.83ha.

Le montant total de ces travaux s'élève à 93 890.00 € pouvant être subventionné à 80%.

Le reste à charge pour la commune est de 18 778.00 €.

Compte tenu du reste à charge pour la commune et vu les travaux importants qui sont déjà projetés au budget, il propose de refuser le programme proposé ci-dessus par l'ONF 2024.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **refuse le programme de travaux présentés ci-dessus par l'ONF**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 22 août 2024.

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS